

ENCOMBRANTS

✓ *Ce n'est pas réutilisable?*
Ce n'est pas un RDD ou CRD ?
Ce n'est pas un appareil électronique (TV, ordinateur...)?



Meubles
Appareils électroménagers
(sauf les appareils réfrigérants)
Appareils électriques
(aucun appareil électronique)
Fornaises vides
Réservoirs d'eau chaude
Tapis
Matelas et sommiers
Fauteuils et divans



La collecte est réalisée **4 fois par année** à des dates précises, consultez votre calendrier de collecte sur le site :

lespaysdenhaut
recyclent.com



Toutes les matières mises au chemin pour les encombrants sont directement **ENFOUIES** sans être triées ou valorisées.



Avant de placer des articles, assurez-vous qu'ils ne peuvent pas avoir une seconde vie (écocentres, ventes en ligne, dons à des organismes, etc.).



Certaines matières ne sont pas ramassées, soit en raison de leur contenu potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement (piles, peinture, **RDD** = résidus domestiques dangereux, etc.), ou que leur traitement et leur valorisation suivent d'autres voies de recyclage (pneus, appareils électroniques, appareils réfrigérants, **CRD** = matériaux de construction/rénovation/démolition, etc.).

BIEN PLACER SON BAC ROULANT POUR DES COLLECTES RÉUSSIES !

En tout temps, il est important de bien placer les bacs au bord du chemin le jour de la collecte. En hiver, il faut redoubler de prudence et collaborer avec les opérations de collecte et de déneigement. Il est important que votre bac soit placé dans votre entrée tout en respectant la distance maximale de 1,5 m de la rue pour éviter qu'il ne soit renversé par le camion de déneigement. Les bacs renversés ne sont pas vidés.

Veillez à respecter les consignes suivantes quelque soit la couleur du bac pour éviter de manquer une collecte :

Laissez un dégagement de 50 cm autour de chaque bac (banc de neige, véhicule, autre bac, etc.)

Couvercle bien fermé pour éviter l'accumulation de neige à l'intérieur

Poignées et roues orientées vers la propriété



Déposez sur votre propriété, au bout de l'entrée, avant le trottoir (max. 1,5 m de la rue)

Le bac ne doit pas être enlissé dans la neige ou gelé au sol

Aucun surplus, sac ou matière à l'extérieur du bac ne sera ramassé

Les bacs doivent être visibles pour la collecte et ne pas être cachés par un banc de neige ou une haie de cèdres, par exemple.

Veillez les ranger après la collecte svp.

Été comme hiver, les bacs doivent être en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte. Il est fortement recommandé de sortir le bac la veille au soir de la collecte.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Info-Collecte
1 855 PDH-RECY (1 855 734-7329) ou 450 229-8052
infocollecte@mrcpdh.org

BIEN TRIER SES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Je fais quoi avec ça ?
Recyclage ? Compost ? Poubelle ?
Écocentre ? Je ne sais plus...

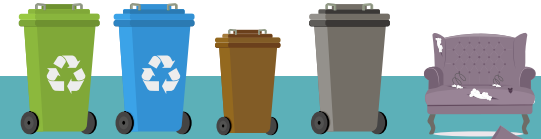
Consulte l'aide-mémoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ou télécharge l'application «*Ça va où?*»

Oh! Finalement c'est pas si compliqué de bien trier ses matières!

ÇA VA OÙ?



Avec l'application gratuite **Ça va où?**, on sait où ça va!



Plus de 1000 produits et matières sont répertoriés sur «*Ça va où?*». L'application vous permet d'obtenir avec exactitude si un élément doit se retrouver dans le bac de recyclage, dans le bac de compost, à l'écocentre, dans un centre spécialisé ou en dernier recours dans la poubelle (<https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca>).



MRC des Pays-d'en-Haut

lespaysdenhaut
recyclent.com



RECYCLAGE

✓ C'est un contenant?
C'est un emballage?
C'est un imprimé?



COMPOST

✓ Ça se mange?
C'est en papier ou en carton?
C'est un résidu de jardin?



DÉCHETS

✓ Ce n'est pas réutilisable?
Ce n'est pas recyclable?
Ce n'est pas compostable?
Ce n'est pas un CRD ou RDD?

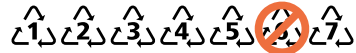


Papiers et cartons



Revue, journaux, circulaires, enveloppes et sacs de papier
Boîtes de jus et de lait
Boîtes d'œufs

Les contenants avec logo



Bouchons et couvercles
Sacs et pellicules d'emballage* (regroupés dans un sac noué)
Contenants de produits d'entretien, cosmétiques et alimentaires

Plastiques



Verre



Contenants
Bouteilles
(peu importe la couleur)

Métal



Boîtes de conserve
Assiettes et/ou papier d'aluminium
Cannes de boissons

Résidus alimentaires



Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés
Coquilles d'œufs
Produits laitiers
Viandes, poissons, os, fruits de mer
Filtres à café, sachets de thé

Résidus verts



Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées
Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

Papiers et cartons souillés



Boîtes à pizza
Assiettes de carton
Essuie-tout et mouchoirs
Papiers et cartons souillés

Autres



Cheveux, poils, plumes
Nourriture pour animaux
Boules agglomérées de litière à chat



Couches et produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires...)

Sacs de balayette, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles d'assouplissant



Sacs de croustilles et emballages de barres tendres



Litière pour chat
Ampoules (sauf fluocompacte)

Plastiques non numérotés
Ustensiles de plastique, pailles



Plastiques avec chiffre 6 (acceptés dans certains éco-centres et points de dépôts municipaux)

Porcelaine, pyrex et vaisselle non récupérables

* Les sacs/pellicules de plastiques qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri, s'étirent lorsque vous tentez de les déchirer (ex: les sacs d'épicerie, de pains tranchés).

Quand le sac est fait d'un plastique plus «raide» et ne s'étire pas, tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.

Les matières peuvent être disposées dans le bac brun en vrac, dans des sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ou des sacs en papier.

Les sacs plastiques biodégradables et oxobiodégradables ne sont pas compostables et sont interdits dans le bac brun.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SIMPLIFIÉE

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits suremballés;
2. Je réemploie des contenants;
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons;
4. Je participe aux collectes des matières recyclables et des matières organiques;
5. Je me départis de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (éco-centres ou autres lieux de dépôts certifiés).